

## Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 29.01.2024

Convoqué le 23 janvier 2024

**Désignation secrétaire de séance : SPANJERS Henri**

Absente : Vanessa PALOMBO-ROUGIER

Excusés : Jacques BEAU (pouvoir donné à Didier CHAMPALOUX), Françoise BOUILLON (pouvoir donné à Yves GAUTHIER)

**Présentation des services de la MSP d'Aunac**

Présentation reportée ultérieurement pour indisponibilité des intervenants

/\* début séance à : 20h05 /\*

**Points non prévus à ajouter**

Participation du SIVM Avance 30%

**Deux points à reporter lors d'une prochaine séance**

Immeuble Van Pelt + Forfaits mobilités durables (FMD)

**Approbation compte-rendu réunion précédente**

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 28.12.2023

**Approbation : POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0**

### délibération D 2024 1 1 OBJET : Travaux d'investissement en régie - Budget 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être effectués par les agents municipaux. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Opération	Compte	Désignation des travaux en régie	Montant arrondi à
106	2313	parking champ de foire côté MSP / parking rue Léandre Flaud	5 200.00 euros

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quelque soit leur montant sur le compte énuméré ci - dessus.*

Matériaux	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Calcaire 20/40 (120 T)	GSM	1356,00	1627,20
Calcaire 0/20 (90 T)	GSM	1017,00	1220,40
Bordures, sable	LIBAUD	1144,06	1372,87
ciment, géotextile	3MMM	723,93	868,72
Découpeuse thermique location 1 journée	Locatoumat	64,28	77,14
	Total	<b>4305,27</b>	<b>5166,33</b>

**Approbation : POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0**

**délibération D 2024 1 2 OBJET : Bâtiment associatif - demande devis de maîtrise d'oeuvre et proposition d'étude d'un projet**

L'état de vétusté extrême du local actuel nous conduit à envisager une solution de remplacement pour loger les associations. Le réaménagement et l'agrandissement de la salle des fêtes de Bayers est la solution qui semble la plus cohérente et la plus économique.

Nous savons que le projet de maisons des associations inclus dans le village seniors ne sera pas retenu par Logélia, quelle que soit l'option de redémarrage du projet (info de septembre 2023).

PS 1 : La salle des fêtes de Bayers deviendrait la maison des associations, par conséquent, il ne sera plus possible de la louer aux particuliers en tant que salle des fêtes.

PS 2 : L'emplacement du local actuel pourrait être vendu en terrain à construire après déconstruction et dépollution du local actuel. (Attention : le coût de déconstruction avoisinera certainement le coût de vente du terrain ( 648 m<sup>2</sup> : valeur de vente estimée à +/- 28 500,00€ (44,00€ m<sup>2</sup> )

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal  
- autorise M. le maire à demander des devis pour une Maîtrise d'œuvre

**Approbation : POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0**

On comprendra aussi l'étude pour un bâtiment neuf ( à la place de celui de l'ECLA )

**délibération D 2024 1 3 OBJET : Convention avec EPF-NA - maintien d'une activité commerciale en centre-bourg - parcelle A 528**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cadre avec l'EPF Nouvelle Aquitaine.

La présente convention de réalisation a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune d'Aunac et l'EPF-NA.

Elle détermine :

- les objectifs partagés par les signataires de la convention
- le périmètre et le projet qui sont l'objet de la présente convention
- les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF-NA
- les responsabilités et garanties qui engagent les signataires de la présente convention.

Le projet poursuivi par la présente convention est en cohérence avec les axes définis dans le PPI 2023 -2027 de l'EPF-NA : dans notre cas = le développement des activités et des services

Secteur d'intervention :

Parcelle cadastrale A 528

Surface de la parcelle 355 m<sup>2</sup>

Type de bien Bâti

Adresse de la parcelle Le bourg Aunac

Zonage U

Définition du projet :

La commune d'Aunac-sur-Charente a sollicité l'EPF-NA pour l'acquisition et le portage d'une propriété composée d'un local commercial et d'un logement se situant à côté. La boulangerie du centre-bourg a fermé début septembre 2023 et est en liquidation judiciaire (le 18 janvier 2024). La commune souhaite maintenir ce commerce de boulangerie-pâtisserie. Le projet étant défini et la commune souhaitant rouvrir son commerce le plus rapidement possible, une acquisition en démembrement de propriété pourra être envisagée.

En conséquence, la présente convention a pour objet le projet suivant, défini par la Collectivité : Le maintien d'une activité commerciale en centre-bourg.

**Approbation : POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0**

Jérémy Hamon s'inquiète du fait du montant de l'engagement pour la commune.

### **délibération D 2024 1 4 OBJET : Participation annuelle au SIVM Aunac - Avance 30%**

Monsieur le Maire fait part d'une demande du SIVM d'Aunac pour le paiement d'un acompte de 30% calculé sur la participation N-1 en euros.

Il précise que le montant accordé sera repris au budget primitif de l'année N et qu'une régularisation de la participation annuelle sera ainsi opérée. Les dépenses seront imputées à l'article 657358.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte le versement de cet acompte au SIVM d'Aunac équivalent à 30% des participations au sivism N-1, avant le vote du budget N et précise que cette dépense sera enregistrée au compte 657358, à compter du 1er janvier 2024 et pour les années suivantes

**Approbation : POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0**

### **Informations diverses**

#### **RPQS eau 2022**

Présentation Aliptien Masseteau.  
(email du SIAEP du 04.12.2023)

#### **Assurances Groupama**

Evolution des cotisations communales. Notre contrat est reconduit depuis le 27/11/2023 pendant 1 an. Révision-Résiliation 2 mois avant cette échéance. Le contrat a subi une mise à jour en Décembre 2023 (city-stade).

#### **SDEG 16 - éclairage public - changement des lampadaires :**

Les aides demandées (SDEG et Fonds vert) ont été accordées. La participation du fond vert initialement prévue de 20% sera de 40%. Ce qui au final représentera **6 440,70 €** en reste à charge pour la commune. → Devis accepté le 11.01.2024

#### **Commune nouvelle**

- Mail de l'association des maires du 19.12.2023:

*L'extension d'une commune nouvelle correspond à la création d'une nouvelle commune nouvelle. La procédure pour étendre la commune nouvelle est donc identique à celle pour la créer, à savoir accord unanime des conseils municipaux des communes concernées et à défaut d'accord, consultation de la population. L'extension d'une commune nouvelle engendre de nombreux effets.*

→ lecture courrier envoyé à la s/préfète

#### **AXA projet avec la commune**

Présentation de M. Thierry LACHAUME qui s'installe comme assureur au 18.01.2024  
Sur assurance santé : proposera -20% par rapport au tarif.

#### **Boulangerie**

- Restitution étude de marché de la CCI pour l'implantation d'une boulangerie sur notre commune. Restitution faite le 18/01/24 à 10h00 à Aunac/Chte.

*Présentation de l'étude par M.Le maire*

Jérémy Hamon interroge sur le coût de cette étude : 1800 € et trouve ce montant cher.  
(pour information ce montant correspondant actuellement au coût d'une journée de consultant senior). Ce qui ne semble pas exagéré compte tenu du travail accompli.  
Pour comparaison, début 2023, l'association "la traverse" proposait une prestation à 24 240€, (pour une charge de ressource assez imprécise de 8h/j).

Jérémy Hamon fait remarquer que l'étude ne prend pas en compte certains éléments comme intégrer la nature et la qualité des intrants, ne propose pas de correspondance entre les tranches de chiffre d'affaires envisageables et le nombre d'employés admissible pour chacune.

Il est répondu que les intrants utilisés ne font pas partie d'une étude de marché de ce type, seule la qualité des produits finaux peut revêtir un intérêt, et avant tout la qualité du professionnel lui-même.

Selon les termes de l'étude : *"L'étude repose sur des critères essentiellement liés aux qualités du professionnel et à sa capacité à attirer et fidéliser sa clientèle"*.

Pour un CA avoisinant les 200/220 k€, on peut envisager un salarié.

### **Système vidéo protection stade de foot et place de la mairie en cours**

Rendez-vous avec les gendarmes le mardi 30 janvier pour fixer le cadre du projet (implantation, nombre et position des caméras, )

Pour l'instant, prévision de trois caméras sur le terrain de foot, deux sur la place de la mairie.

### **Personnel**

- CIA : information
- Situation de ARNAUD S : - en CMO jusqu'au 30.01.24 - en attente certaine d'une prolongation Visite expertise par un médecin agréé faite le 23.01.24 : en attente du rapport.

### **Divers**

- Bornes électriques : → voir courrier du SDEG du 23/01/24, estimation aide possible,
- Vente logement de la poste au locataire M.Rosso. (DPE et éval. faits/Nicolas),
- T.A. / Calitom : → voir courrier reçu.
- Réseaux public / Gandillons : signature chez le notaire le 11/01/24. L'installation va suivre en liaison "avec Chemin du Hérisson", le syndicat d'eau, l'assainissement et la famille Reinard.
- Nuits des étoiles d'hiver (10/2/2024) et d'été (date probable = 10/8/2024),
- Prochaines réunions : ( 26 Février 2024 ) ( Lundi 25 Mars 2024 - Budget )
- chocolats offerts par la Sté ALMOVECO

/\* fin réunion à : 23h24 \*/